

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

En octobre dernier, il y a six mois, à l'occasion de ma dernière question orale au sujet du parking souterrain sensé être réalisé par la firme « APCOA » sous la place de la Vaillance, l'échevine des « Travaux publics » m'avait répondu laconiquement que le porteur de projet venait de compléter son dossier auprès de l'urbanisme régional et que la demande de permis d'environnement venait, pour sa part, d'être introduite auprès de « Bruxelles-Environnement ».

Six mois plus tard, je me permets de revenir sur ce dossier afin de vous demander quelques éclaircissements.

- Où en est-on au niveau des demandes de permis d'urbanisme et d'environnement concernant le projet de parking « APCOA » ? Où en sont les procédures ?
- La firme « APCOA » est-elle toujours désireuse de concrétiser son projet place de la Vaillance ?
- Puisque les derniers détails ont été clarifiés avec la Commune, peut-on prendre connaissance de la mouture finale du projet de parking souterrain de « APCOA », en particulier en termes d'organisation de la place de la Vaillance réaménagée et de gestion du trafic automobile ?
- A-t-on la moindre idée d'une éventuelle date de début de travaux ?

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de schepen MÜLLER-HÜBSCH geeft lezing van het volgende antwoord:

Le projet avance, une réunion a d'ailleurs encore eu lieu aujourd'hui. Entre-temps, comme vous le savez, certaines procédures du « COBAT » ont été modifiées et ce dossier a dû être adapté encore une fois. Il y a eu plusieurs réunions techniques avec « APCOA » pour clarifier les détails, en particulier la question de l'adaptation du rapport d'incidences qui doit désormais être en rapport et non plus une étude. « APCOA » a redéposé la demande pour le permis d'urbanisme et le permis d'environnement dans le cadre de cette nouvelle procédure.

Il faut encore adapter le rapport d'incidence après quoi nous attendons une décision des autorités régionales pour que le projet puisse avancer.

G. VAN GOIDSENHOVEN espère qu'on pourra voir ce dossier avancer de manière décisive dans les mois qui viennent. Cela commence à faire long. Il faudra aussi avoir le plus vite possible un exposé quant aux modalités d'organisation de la place de la Vaillance, élément fondamental de la réflexion sur l'avenir de l'hypercentre. Le dossier avance peut-être mais trop lentement ; ce serait bien d'apercevoir une ligne d'arrivée dans un timing plus ou moins acceptable. Il reviendra sur ce sujet dans quelques mois, sauf si le Collège a la volonté de faire le point plus complétement sur ce dossier et ses implications futures.